

ACTIVITÉ

La Financière EKLASOL Seconde a pour objectif d'investir dans la société PME EKLASOL dont l'activité consiste à :

- louer des toitures rigoureusement sélectionnées d'après divers critères d'éligibilité (via un bail emphytéotique de 20 ans) ;
- y installer des centrales solaires «clés en mains» ;
- revendre l'électricité à EDF (via un contrat d'achat garanti sur 20 ans).

Le propriétaire du bâtiment concède un bail emphytéotique sur sa toiture à la PME EKLASOL pendant une durée de 20 ans au minimum. En contrepartie, le propriétaire des bâtiments perçoit un loyer revalorisé pendant la période et récupère la centrale au terme du bail.

La société EKLASOL développe le projet (études, autorisations administratives, ...), investit pour l'ensemble de la centrale auprès des acteurs les plus performants du marché (fourniture & pose), exploite et se couvre contre les risques inhérents à l'activité. Cette couverture est effectuée par le biais d'assurances (perte d'exploitation, casse, vol, incendie...), la maintenance est assurée par des professionnels agréés.

LES FONDATEURS



Thierry Demé

Plus de 20 ans d'expérience dans le management d'équipes et le développement de réseaux de distribution en France et à l'international.

Acquise dans le domaine des matériaux de construction et du second œuvre du bâtiment, cette expérience lui a permis d'appréhender les filières en devenir. Très vite, le solaire s'impose comme étant un marché aux perspectives prometteuses.



Olivier Faure

Après plusieurs années d'expérience dans la promotion immobilière, il pressent l'éclatement de la bulle immobilière et la crise qui va s'en suivre.

Dans le contexte du Grenelle de l'environnement et des formidables opportunités qui se dessinent, il va d'abord s'intéresser au négoce de matériel destiné aux énergies renouvelables.

Après avoir développé la société Green Planète, société spécialisée dans la vente de solutions photovoltaïques «clés en mains», ils décident de proposer à des propriétaires de bâtiments, soucieux de valoriser leur foncier, de louer leur toiture et d'y installer une centrale photovoltaïque en vue de revendre l'électricité produite à EDF.

eklasol
FINANCIÈRE



LE BUSINESS PLAN

Exemple d'un investissement

Apport à la réalisation d'une centrale 101 500 €

Acquisition de la centrale photovoltaïque

Coût HT d'acquisition et d'installation de la Centrale PV 100 000 €

Revenus Centrale Photovoltaïque

Recettes d'électricité annuelles 13 333 €

Maintenance, Assurances et Location du toit 2 833 €

Marge d'exploitation 10 500 €

Amortissement 5 000 €

Résultat net avant Impôt sur les sociétés 5 500 €

Impôt sur les sociétés 1 833 €

Résultat net 3 667 €

Trésorerie nette 8 667 €

Dividende brut distribuable 3 667 €

Trésorerie affectée au remboursement du capital 5 000 €

Ces valeurs sont données à titre indicatif et ne préjugent pas des résultats futurs, en outre elles sont basées sur un objectif minimum d'exploitation d'un parc de centrales d'une puissance cumulée de 350 kWc ou 2 500m² de toitures.

La société va investir dans des projets de taille moyenne, compris entre 500 et 2 000 m² de toiture, pour des investissements compris entre 300 000 € et 1 000 000 d'euros.



Sarl au capital variable de 83 000 €
RCS Paris 523 001 972
10 place Vendôme - 75001 Paris
eklasol@green-planete.fr

MARCHÉ

Contexte

Lors de la signature des accords de Kyoto, la France s'est engagée à produire 20 % de son électricité au travers des énergies « vertes » à l'horizon 2020.

Constat

Aujourd'hui, seulement 6 % de notre électricité est d'origine « verte ». L'énergie solaire est un élément central du dispositif du Grenelle de l'environnement pour atteindre les objectifs fixés. Le gouvernement français a mis en place de larges incitations visant à accélérer l'essor de la filière photovoltaïque et notamment :

- l'obligation de rachat de l'électricité à un prix fixé par décret à tous les producteurs au travers d'un contrat garanti et indexé sur une durée de 20 ans.

- des objectifs chiffrés visant à disposer à horizon 2020 de 5400 MWc d'électricité produite à partir de capteurs photovoltaïques, capable d'alimenter 1 % de la consommation électrique nationale.

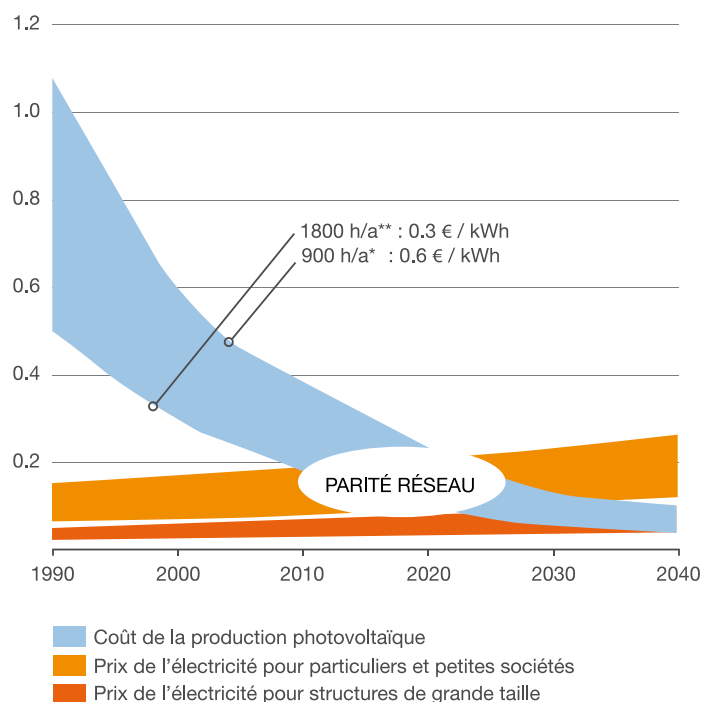
Avec 719 MW raccordés au cours de l'année 2010, le parc photovoltaïque dépasse désormais la barre des 1 000 MW.

Le rythme des raccordements s'est accéléré tout au long de l'année et dans la quasi-totalité des régions métropolitaines.

France métropole + DOM	2008	2009	2010	Juin 2011
Parc cumulé en MW	175	443	1162	1676

Evolution

Les baisses de tarif de rachat de l'électricité constatées en 2010 et 2011 ont été en grande partie compensées par la baisse du coût des installations ; ces gains de productivité permettent de conserver l'intérêt économique du photovoltaïque et d'entrevoir la parité réseau à horizon 2016, date à laquelle la filière aura atteint sa maturité et produira durablement sans aucune subvention.



** : ensoleillement mesuré dans les Dom/Tom

* : ensoleillement mesuré en Région Parisienne